



AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique,

Adresse : 6, rue Lavoisier, 93100 Montreuil,

Représentée par Laurence HOHN, Directrice Adjointe de l'Agence Bio,

Ci-après dénommée « l'Agence Bio »,

L'Institut national de l'origine et de la qualité,

Adresse : 12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 30003, 93555 Montreuil

Représentée par Marie Guittard, Directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

Ci-après dénommée « l'INAO »,

Et

La Direction Interministérielle du Numérique,

Adresse : 20 avenue de Ségur – TSA 30719,

75334 PARIS Cedex 07,

Représentée par Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique,

Ci-après dénommée « DINUM »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En octobre 2019, l'Agence Bio et l'INAO se sont rapprochés de la DINUM en vue d'investiguer l'opportunité que CartoBio rejoigne le programme beta.gouv.fr pour la suite de son développement. Six semaines d'investigation ont eu lieu et ont validé la pertinence de cette poursuite conjointe. Une première convention de partenariat a été signée le 19 décembre 2019 pour poursuivre le développement de la plateforme CartoBio selon l'approche Startup d'Etat de la DINUM.

Contexte du comité d'investissement

Le comité de refinancement du 30 juin 2020 a acté la poursuite du projet Cartobio, en prenant en compte les évolutions du contexte suivantes :

- Association de la DGPE au projet
- Reformulation d'objectifs partagés entre Agence Bio, INAO, OC, DGPE, impliquant l'adaptation des fonctionnalités dans Cartobio notamment pour répondre aux attentes de la DGPE - SDPAC

Le présent avenant tient compte, en termes budgétaires et de délais, de ce nouveau contexte.

Un comité d'investissement le 30 juin 2020 a décidé la poursuite du projet Cartobio. Le présent avenant entérine cette décision.

Article 1

Le présent avenant modifie le montant du financement (article 5.1) et le calendrier de versement (article 5.2) de la convention initiale.

L'engagement financier total de l'Agence Bio et de l'INAO est porté à 416 000 euros, soit une augmentation de 200 000 euros dont :

- 175 000 euros d'engagement financier supplémentaire pour l'Agence Bio
- 25 000 euros d'engagement financier supplémentaire pour l'INAO

Ces financements supplémentaires seront versés selon le calendrier suivant :

A la signature du présent avenant :

- 90 000 € versés par l'Agence Bio
- 25 000€ versés par l'INAO

Pour le 1er décembre :

- 85 000€ par l'Agence Bio

Article 2

Le présent avenant modifie la durée de la convention initiale et la prolonge jusqu'au 30 juin 2021.

Fait à Paris, le 17/9/2020 à Paris

Pour l'Agence Bio,



LAURENCE HOHN
Directrice adjointe de L'AGENCE BIO

Pour l'INAO,



Marie GUITTARD
Directrice de l'INAO

Signature
numérique de

MARIE
GUITTARD ID

Date : 2020.09.08
10:03:42 +02'00'

Pour la DINUM.



Nadi Bou Hanna
Directeur interministériel
du numérique

